



Délibération du Conseil Municipal

En exercice : 17
Présents : 11
Excusés : 2
Absents : 4

Date de la convocation :
10/11/2025

Président de séance :
Pierre LEONARD

Secrétaire de séance :
Jérôme MATHIEU

Le mercredi 19 novembre 2025, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTMEDY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil municipal.

Membres présents :

Dominique AARNINK-GEMINEL, Yannick ADNET, Evelyne BON, Sylvie LAUNOIS, Bernadette LEBRET, Yves LECRIQUE, Pierre LEONARD, Claude LEONARD, Michel LEROY, Jérôme MATHIEU, Bernard PIERRE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Aurore CORVISY, Eric DUMONT (donne pouvoir à : Pierre LEONARD)

Membres Absents :

Carole BIGOT, Mélanie FOURRE, Laurent KIPS, Virginie PALMIERI

Objet de la délibération :
2025-67 : Remboursement de frais de mission

Il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir rembourser des frais de mission, suite au déplacement d'un agent (Forum International des Fortifications à Belfort du 03 au 05 octobre 2025).

A cette occasion, il est proposé de prendre une délibération générale relative au remboursement des frais de mission, sur la base de l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat. Celui-ci prévoit :

Un agent peut prétendre au bénéfice des indemnités de mission :

- lorsqu'il se déplace pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale, pour effectuer une mission
- lorsqu'il suit certaines actions de formation.

Les taux sont fixés comme suit :

	Taux de base
Hébergement	90€ (plafond)
Repas	20€ (forfait)

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 12 voix Dominique AARNINK-GEMINEL, Yannick ADNET, Evelyne BON, Eric DUMONT, Sylvie LAUNOIS, Bernadette LEBRET, Yves LECRIQUE, Pierre LEONARD, Claude LEONARD, Bernard PIERRE, Michel LEROY, Jérôme MATHIEU
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 5

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté :

DECIDE d'appliquer les modalités susmentionnées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération

DECIDE de procéder au remboursement des frais de mission pour le déplacement du 3 au 5 octobre 2025 sur cette même nouvelle base

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de
VERDUN,
le 21/11/2025
et publication ou notification
le 21/11/2025

MONTMEDY, le 21/11/2025
LE MAIRE,
Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 21/11/2025
LE MAIRE,
Pierre LEONARD